

Région / Faits divers

Cdc Pays Fort-Sancerrois-Val de Loire

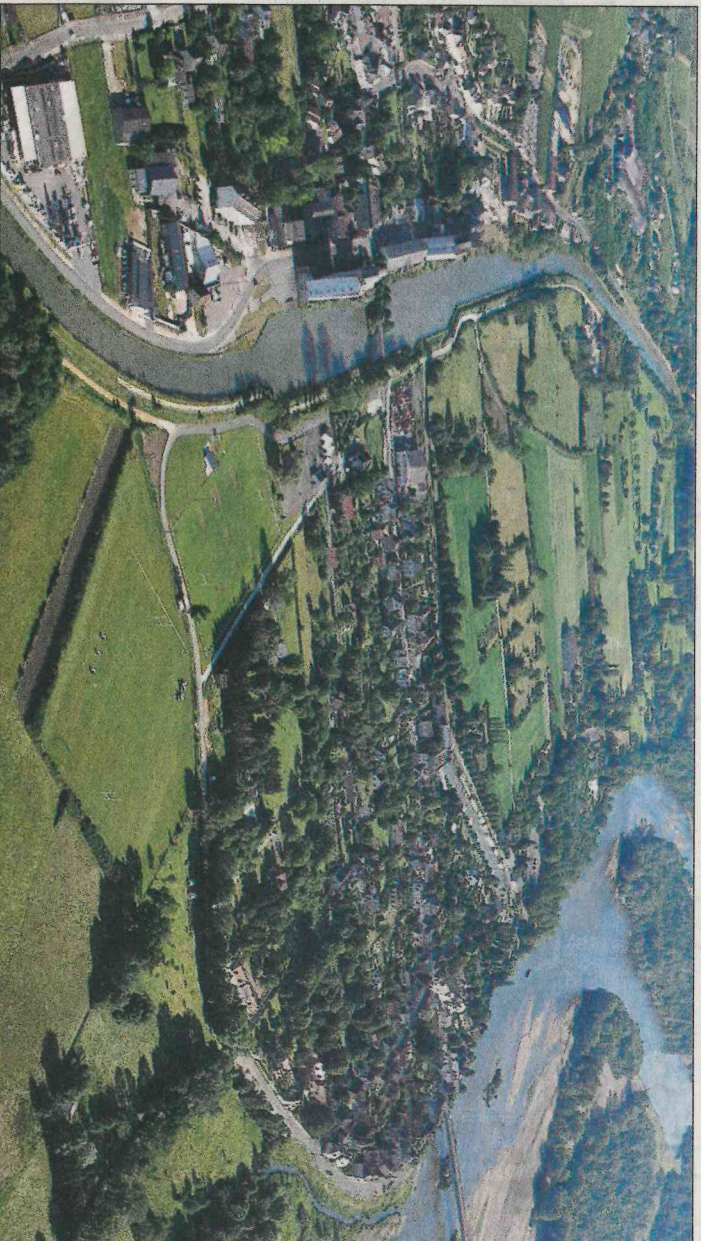
Tous associés à l'élaboration du PLUi

Un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) est en cours d'élaboration à l'échelle de la communauté de communes. Le grand public est invité à consulter les documents à la Cdc ou par internet, afin de définir les lignes directrices du développement territorial des prochaines décennies.

Le premier plan local d'urbanisme intercommunal, sur le territoire de la Cdc Pays Fort, Sancerrois, Val de Loire verra le jour d'ici trois ans, après une phase complète de réflexions associant les acteurs du territoire. L'objectif est de définir les modes et zonages d'utilisations futures du territoire selon plusieurs enjeux identifiés, tels que l'habitat, les services, le commerce, l'industrie, l'agriculture et les espaces naturels. Des zonages apparaissent, intégrant par exemple des espaces réservés à la production d'énergies, éolienne, photovoltaïque, méthanisation, nucléaire...

Zonages identifiés

La nouveauté relative au



Le PLUi définira pour la Cdc, les zones à urbaniser, à protéger ou dédiées à l'accueil d'entreprises. (PHOTO : MÉLANIE PRADALÉ)

PLUi est qu'il sera traité à l'échelle de la Cdc, gage d'une cohérence territoriale et d'un développement concerté.

Mylène Garanto, chargée de mission et Jean-Claude Scoupe, vice-président de la Cdc, pilotent ce projet. Jean-Claude Scoupe expli-

que le projet : « Il faut convaincre les collègues maires de l'intérêt et des bénéfices à attendre du PLUi, le premier enjeu sera la capacité à entrai-

fois où la Cdc va devoir jouer son rôle, à travers le savoir-être et le vivre ensemble. L'objectif, c'est d'avoir, demain, un territoire dynamique, attractif. C'est une co-construction, la copie est à écrire à 36, c'est ensemble que l'on trouvera des solutions. »

Diagnostic, concertation
L'élaboration du PLUi par un bureau d'études nantais (Citànova) va respecter un processus bien balisé : diagnostic du territoire (jusqu'à fin 2020), rédaction d'un projet (global) d'aménagement et de développement durable

(PADDD), début 2021. L'étude plus fine du terrain et des orientations d'aménagement, le règlement et le zonage se poursuivront jusqu'en 2022. L'enquête publique, courant 2023, précèdera la validation du document par le conseil communautaire.

Tout au long de la démarche, le public pourra questionner ou informer l'équipe en charge de l'élaboration. Un registre de concertation est déposé dans chaque commune et on peut adresser ses messages par courrier ou mail au service urbanisme de la Cdc, à Sancerre.

D'ici trois ans, le PLUi guidera les aménagements futurs, remplaçant les actuels documents d'urbanisme communaux. Un document unique fera alors foi, fixant des objectifs communs à l'ensemble du territoire et tenant compte des spécificités de chaque commune.

HERVÉ MARTIN

Contact. Mail :

ngaranto@comcompwfr ou
secretariat@comcompwfr ; ou 41,
Rue des Nemparts, 18300 Sancerre.